

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 11 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

Convocation :
07 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etaient absents : Frédérique BARNOUD (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Valérie DEJOUR (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Christian RULLIAT)

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

D/2023-122

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'une salle communale à l'Association Val Trions

Madame la Maire rappelle que par délibération du 13 novembre 2007, la commune avait conventionné avec le Diocèse de Lyon pour la mise à disposition d'un local communal.

Ce local d'une surface de 90 m² environ, situé dans le bâtiment de la bibliothèque, était utilisé pour les besoins de la Pastorale locale et de la Paroisse. En concertation avec la Paroisse, la commune avait étudié la possibilité de partager ces locaux avec l'association Val Trions. Plusieurs rencontres avaient été organisées et un accord avait été trouvé pour l'utilisation d'une salle par chacun, moyennant une redevance de 50 €/mois, à acquitter par l'Association Val Trions, à compter du 1^{er} janvier 2023. Madame la Maire rappelle que les sanitaires sont communs aux deux entités, et ont fait l'objet de travaux d'aménagement pour accessibilité personnes handicapées.

Cette convention étant arrivée à expiration, il conviendrait de la prolonger pour une durée de deux mois, qui permettra la réalisation d'un bilan. A l'issue, le principe de la reconduction sera proposé au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'une salle communale à l'Association Val Trions (en annexe), prolongeant au 1^{er} mars 2024, la durée d'application de la convention initiale, moyennant une redevance mensuelle de 50 €,

AUTORISE Madame la Maire à signer cet avenant, ainsi que tout document afférent,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

21 DEC. 2023

Publication ou notification du :

21 DEC. 2023

Publication site internet le :

21 DEC. 2023

Affichage liste des délibérations le :

15 DEC. 2023